Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 652

Artikel: Pour 1944...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265016

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

B 1436
J. A. Bibliothèque publique et universitaire - Genève

18 DÉCEMBRE 1943 — GENEVE — TRENTE ET UNIEME ANNÉE — No 652

24 DEC. 1943

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Pensée pour un beau Noël ..

...Je n'avais jamais connu jusqu'ici le sens intime et personnel de ces mots : « la paix du cœur »... car j'ai si longtemps creusé la tristesse et le découragement que je suis sous l'impression d'une magnifique surprise, sans que les circonstances soient changées, mais parce que ce nouveau bonheur est au-dessus de la région habituelle des joies et des peines...

E. PIECZYNSKA

Pour 1944...

Nous encartons dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux No I. 943, en priant tous ceux de nos abonnés dont l'abonnement est échu au 31 décembre prochain de bien vouloir s'en servir pour régler le montant de leur abonnement pour l'an prochain (6 francs, plus un sou de taxe postale, dont nous sommes toujours vivement reconnaissantes à ceux qui veulent bien y penser!)

Et nous espérons de tout cœur que cet encaissement, fait avant que les inévitables dépenses des derniers jours de l'année aient creusé de trop gros trous dans les bourses, ne déclenchera pas, comme cela est trop souvent le cas, une pluie d'avis de désabonnements hâtifs et non raisonnés ! Car si le MOUVEMENT doit continuer la tâche qu'il poursuit depuis 31 ans, et pour l'accomplissement de laquelle il reçoit constamment de si précieux encouragements de nouveaux comme d'anciens lecteurs, il faut qu'il puisse vivre, se faire connaître, s'étendre, en même temps qu'il aidera à vivre, à se faire connaître et à s'étendre aux idées qu'il défend.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Un progrès réalisé à Genève

L'éligibilité des femmes au Consistoire

Sans aucun commentaire — et l'on s'est un peu étonné, à juste titre, de ne pas en trouver trace dans le principal journal protestant du canton — la presse a déjà annoncé que la modification de la Constitution de l'Église nationale protestante, soumise les 4 et 5 décembre aux électeurs et électrices, et touchant l'éligibilité des femmes dans le corps directeur de l'Eglise, avait été acceptée par 1337 voix contre 541, soit par une majorité de plus des deux tiers. C'est un incontestable progrès dont nous nous réjouissons avec tous nos lecteurs.

Faut-il avouer cependant que l'opposition, soit manifestée par les 541 électeurs qui ont voté *non* (et nous voudrions croire que c'étaient là uniquement des électeurs, sans qu'aucune électrice se fût glissée parmi eux?...) soit entendue exprimer au cours de conversations et d'échanges de vues, nous a à la fois profondément surprise et peinée ? Voilà sauf erreur trente-quatre ans que les femmes sont électrices dans l'Eglise nationale de Genève, qui, très vite après sa séparation d'avec l'Etat, a reconnu la valeur de leur concours et de leur appui ; voilà vingt ans, que les femmes ont été élues au même titre que les hommes à faire partie des Conseils de paroisse, où, siégeant nombreuses et actives, elles ont rendu des services tels que l'on ne concevrait nulle part comment se passer d'elles ; voilà quinze ans qu'avec certaines restrictions, il est vrai, les femmes ont été admises au pastorat dans cette même Eglise, où celles qui exercent le ministère l'ont rempli avec une foi et une abnégation complètes: et après ces gestes décisifs et les expériences de 1909, de 1923 et de 1928, l'on a encore hésité, argumenté, rétorqué, et invoqué des motifs de refus dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils sont pitoyables ? Que, par une obéissance stricte aux paroles de la Bible, l'on s'incline encore, et en dépit de tous les commentateurs, devant le jugement de St-Paul ...cela est peut-être une conviction personnelle qui, comme toute conviction sincère, est profondément respectable ; mais comment alors l'applique-t-on aux faits que nous citons, comment ne se refuse-t-on pas à siéger avec des femmes dans des Conseils de paroisse, comment ne prêche-t-on pas du haut de la chaire la recommandation pressante aux femmes de ne pas aller voter aux élections pastorales ou consistoriales ? et pourquoi est-ce dans un organisme directeur aux *trois quarts laïques* que l'on s'est opposé à voir entrer des femmes ? Que non pas de simples membres de l'Eglise, qui n'auraient guère réfléchi, mais que des pasteurs, des professeurs, aient pu soutenir pareil illogisme, pareille contradiction, pareille méconnaissance aussi de la valeur humaine et chrétienne des forces féminines... a été pour nous, nous y insistons, à la fois une stupéfaction et une tristesse.

Une source de réflexions aussi. Il n'est en effet que d'étudier les résultats détaillés par paroisse de la votation pour constater, d'abord combien peu l'on a voté, sauf là où une élection pastorale était en cause, et combien, somme toute, les questions de principes (une deuxième modification constitutionnelle touchant au domicile était également proposée) n'intéressent guère les membres de l'Eglise. Puis de souligner aussi l'influence directe de certains bergers du troupeau ecclésiastique : les *non* en effet dépassent fortement les *oui* dans certaines paroisses de campagne notamment, dont les pasteurs n'ont pas caché leur opposition à la réforme proposée, alors que le contraire s'est précisément produit là où les pasteurs ou les membres masculins et féminins de Conseils de paroisse ont dit et répété la valeur morale et spirituelle de notre cause. Et enfin, sortant du domaine spécialement ecclésiastique, il est utile de bien se rendre compte, car c'est là une vérité à savoir toujours regarder en face, que notre mouvement qui, avant, pendant et après l'autre guerre, avait pris un essor magnifique parce qu'il répondait aux vérités de la liberté spirituelle, a depuis lors reculé, perdu du terrain et des sympathies avec l'avènement des doctrines qui ont fait le malheur du monde, et combien il est indispensable qu'au lieu de nous cantonner comme certaines dans des tâches d'opportunisme immédiat et prudent, nous maintenions bien haut notre drapeau et notre foi suffragistes.

...Et puis, en avril 1944, nous voterons pour l'élection de quatre femmes au Consistoire, sachant bien que les candidates que l'on nous proposera seront dignes à tous égards de la confiance que, toutes, nous mettrons en elles.

E. GD.

Nos enfants .. notre école

Les femmes zurichoises ont traité ce sujet à leur « Journée » cantonale du 28 novembre. Il s'agissait de prendre position vis-à-vis d'une nouvelle loi scolaire dont le projet est déposé auprès du gouvernement. La loi fédérale sur l'âge minimum dans les activités professionnelles — loi qui fait perdre aux enfants une année de travail, a rendu, dans les cantons où la scolarité obligatoire finit à 14 ans, nécessaire la création d'une 9me année scolaire. Le canton de Zurich, malgré ses tendances progressistes, n'offre jusqu'ici à ses enfants que 8 classes primaires. Comment aux temps actuels et avec les idées en cours concernant la préparation des jeunes à la vie, va-t-on établir l'enseignement supérieur de la jeunesse zurichoise et comment, profitant de l'occasion, modifiera-t-on ce qui existe déjà ?

La question se posera aux députés et au peuple — masculin, puisque les usages le veulent ainsi. Les femmes, on le leur dit et redit dans tant de discours faisant allusion à leurs droits, sont les éducatrices par excellence ; c'est à elles qu'est confiée la tâche la plus belle : former les enfants pour la vie. Mais quand il s'agit de donner des directives à l'école, ces parfaites éducatrices ne sont pas consultées. Dans un article paru dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, Mlle Maria Fierz relève cette étrange contradiction. Elle ne s'arrête cependant pas là, mais expose ses vœux et ceux de ses collaboratrices qui ont étudié le nouveau projet de loi en le confrontant avec leurs expériences d'éducatrices.

La « Journée des femmes zurichoises » du 28 novembre a servi à la même cause. Introduite par le chef du Département de l'instruction publique, M. R. Briner, qui promit aux femmes de vouer son attention à leurs désirs, elle mit les auditrices en contact avec le directeur

Figures et portraits de femmes

Mrs. Fannie Fern Andrews

Dans le beau livre[1] que M. P. Rossello a consacré aux précurseurs de l'institution dont il est directeur adjoint, le Bureau International d'Education, une figure retient particulièrement l'attention des lectrices, c'est celle d'une Américaine, Mrs. Fern Andrews.

Cette femme remarquable sut, non seulement concevoir le plan d'un collaboration pédagogique internationale, mais encore, elle est la seule de tous les précurseurs à avoir préparé d'une manière pratique l'exécution de ce projet. Alors que d'autres, tels Marc-Antoine Jullien, Molkenboer ou Kurnig, s'en tenaient à l'élaboration d'une théorie, alors que François Kémény, Edouard Peeters ou Lebonnois n'arrivaient qu'à des résultats partiels : rencontres de pédagogues ou publications périodiques internationales, Mrs. Fern Andrews, qui unissait des dons diplomatiques à une vocation d'éducatrice, réussit-elle à obtenir la convocation d'une Conférence diplomatique internationale.

Depuis 1908 déjà, cette pacifiste agissante rêvait de poursuivre, l'idéal de la paix au moyen de l'enseignement scolaire. Elle fonda à cet effet l'*American School League*, puis entreprit des tournées de conférences en Europe pour gagner à son idée les éducateurs des différents pays. Elle s'aperçut alors que pour obtenir le résultat désiré, il ne suffisait pas de convaincre le personnel enseignant, mais encore fallait-il procéder à une réforme des programmes et des manuels d'histoire. Or ceci était impossible avant d'avoir converti à l'idée pacifique les gouvernements eux-mêmes. Dans cette intention, Mrs. Fern Andrews déploya une activité persévérante. Sans se laisser rebuter par l'indifférence ou les échecs, elle obtint d'abord l'adhésion à son idée, du gouvernement des Etats-Unis ; puis après de longues démarches, le gouvernement hollandais promit aussi sa collaboration et consentit même à convoquer la Conférence à La Haye, parce que dans cette ville, on se réunirait sous le signe de la paix et tel était le vœu de l'initiatrice. La date fut fixée du 7 au 12 septembre 1914.

Hélas ! il y a souvent loin de la coupe aux lèvres ! La guerre éclata, la Conférence ne se réunit jamais. Mrs. Fern Andrews ne resta pas, toutefois, sur cette amère déception puisqu'elle put assister à la fondation du Bureau International d'Education et assurer les fondateurs que les statuts élaborés par eux créaient, selon son idéal, l'institution pour laquelle elle s'était si longtemps dépensée. Remercions M. P. Rossello de nous avoir conté avec un enthousiasme chaleureux la vaste tentative d'une femme dont nous sommes fières.

A. W.-G.

[1] P. ROSSELLO : *Les Précurseurs du Bureau International d'Education*. Publications du Bureau International d'Education. Genève 1943.

Cliché aimablement prêté par le Bureau International d'Education (Genève).

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : Dr. H. Müller.
Cures de repos